

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 24 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre OCTOBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 18 Octobre 2019

PRÉSENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, GAUTRON Julien, GROLLEAU Magalie, BENIT Julien, COULAIS Jérôme, MAUME Simone, PUAUD Hélène, RENOU Paule, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse

EXCUSÉS : BRIENS Guillaume, DASSOT Maryline

Secrétaire de séance : Christophe FORTIN

Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 12

Au cours de sa séance du 24 Octobre 2019, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Christophe FORTIN,
- approuvé le compte rendu de la réunion du 19 Septembre 2019,

1. Protection sociale complémentaire :

- **Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance et fixation du montant de la participation de la Collectivité – Prise en compte de l'avis du Comité Technique**

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 Octobre 2019,

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à adhérer à la convention de participation d'une durée de 6 ans avec TERRITORIA MUTUELLE, pour le risque « prévoyance » dans les conditions tarifaires exposées dans la délibération,
- De fixer le montant mensuel de la participation de la collectivité à 10 euros par agent, sur la base d'un temps complet, les montants de cette participation étant exprimés en € bruts. La participation sera versée au prorata de la quotité réellement travaillée pour les agents à temps non complet ou à temps partiel,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

La délibération n° 2019-19.09-02 en date du 19/09/2019 est retirée.

2. Aménagement de la traversée de Féole :

- **Demande de prise en charge par l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée de l'ilot de recomposition urbaine**

Le Conseil Municipal souhaite solliciter le concours de l'EPF de la Vendée pour accompagner la commune dans sa réflexion portant sur la recomposition urbaine d'un ilot situé au cœur du bourg de Féole. Dans un premier temps, un courrier va être adressé à l'EPF puis dans un second temps, le Conseil Municipal devra se prononcer sur la passation d'une convention.

3. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre de l'année 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 19 septembre 2019, tel qu'annexé à la délibération, portant sur l'évaluation des charges transférées au titre de la restitution de la compétence « *Lutte contre les chenilles processionnaires du pin* » et du déploiement de la compétence « *Soutien et participation à toute action culturelle, sportive éducative en milieu scolaire (maternelle et primaire) concernant l'ensemble des écoles du territoire* ».

4. Contrat Vendée Territoire Sud Vendée Littoral :

➤ Approbation de l'avenant

Vu le contrat Vendée Territoire du territoire Sud Vendée Littoral, signé avec l'intercommunalité et les communes membres, et approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 15 décembre 2017,

Considérant que les contrats Vendée territoires visent à soutenir un ensemble d'opérations structurantes, tout en conservant une part de l'enveloppe financière à des opérations locales,

Considérant que la répartition financière de l'enveloppe globale du territoire d'un montant de 6 489 090 € validée par le bureau communautaire le 19 octobre 2017 s'établit comme suit : 44% pour des projets intercommunaux / 7,7% pour des projets portés par la ville de Luçon / 48,3% pour des projets des 43 communes (selon la clé de répartition : 30% part forfaitaire+50% population DGF 2017+20% potentiel fiscal),

Le contrat prévoyant, au cours de cette année 2019, un principe de revoyure afin de procéder aux ajustements paraissant nécessaires, le Comité Territorial de Pilotage réuni le 1^{er} octobre 2019, a validé les modifications proposées par le territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant au Contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat et toutes les pièces relatives à cet avenant.

5. Entretien des espaces naturels sensibles départementaux situés sur la commune :

➤ Convention de partenariat 2020/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le renouvellement de la convention de partenariat avec le Département de la Vendée fixant les modalités de gestion des Espaces naturels sensibles sur les Rives du Lay situés sur la Commune, à compter du 1^{er} Janvier 2020,
- Donne l'autorisation au Maire de signer la convention.

6. Présentation et vote d'un Virement de crédits n° 3 au Budget principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les virements de crédits n° 3 au Budget Principal tels qu'exposés ci-dessous :

Dépenses d'Investissement :

- article 2313 op 058 – Travaux de construction	- 6 700.00
- article 204172 – Autres EPL – Bâtiments et installations	+ 6 700.00

7. Prélèvement de crédits sur dépenses imprévues au budget Principal – compte rendu de la décision administrative prise

Le Conseil Municipal a pris acte de la décision prise de prélever un crédit de 1 300 € en dépenses imprévues (chap.020) pour le porter à l'article suivant (DM N° 2 – Exercice 2019 - Budget Principal) :

2151 op 047	Réseaux de voirie	+ 1 300 €
-------------	-------------------	-----------

8. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, la délivrance de concessions dans le cimetière et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthe, le 25 Octobre 2019

Le Maire, Jean-Claude AUVINET

